



Communiqué du 13 juillet 2007

Affaire de Beaujeu : les carences et l'hypocrisie de notre législation en matière de fin de vie

Il n'y a plus une semaine sans que la justice ne se saisisse d'une affaire de décès dont on peut s'interroger sur sa nature. Aujourd'hui, c'est dans le Rhône qu'une femme est mise en examen pour avoir mis fin aux jours de sa mère, atteinte de sclérose en plaque.

Jean-Luc Romero, président de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité, réaffirme sa confiance dans la justice dont la clairvoyance, ces dernières années, a distingué les actes compassionnels d'euthanasie. Dans une affaire dont l'instruction débute, il est sage de laisser les magistrats travailler sereinement.

Néanmoins, ces faits répétitifs mettent une nouvelle fois en lumière l'évidente nécessité de légiférer sur la question de l'euthanasie active pour ne plus laisser le doute au cœur des jurés, pour ne plus laisser la famille et les proches seuls devant la souffrance de l'un des leurs et pour que la fin de vie respecte l'éthique, la morale et la volonté des patients.

Il est urgent à présent que le nouveau président de la République ouvre le débat sur la fin de vie qu'il avait promis dans une lettre à la présidence de l'ADMD en avril dernier.